

**COMMUNE DE SORBIERS**

2026 – 062a

DEL 06

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 1<sup>er</sup> avril 2026 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SORBIERS s'est réuni en session ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de M. Olivier VILLETTELLE, Maire.

**Nombre de Conseillers en exercice :** 29

**Date de convocation :** 26 mars 2026

**PRESENTS :** Mmes et MM Olivier VILLETTELLE – Nadine SAURA – Dominique BERNAT – Ludivine VIOLOT – Sylvain DUPLAY – Séverine ALLEGRA – Jérôme ALLAIN – Farida SEFSAF – Stéphane DESPINASSE – Viviane NEEL – Christophe FARA – Gérard ROUCOUSE – Franck PATRACONE – Mireille GILBERTAS – Michel JACOB – Nathalie COUCHOT – Cherif BOUIMA – Delphine AUROUZE – Marlène DI PIAZZA-TALLON – Patrice CHAUD – Marine BILLARD – Edmond HUBE – Serge SIMON – Christophe BERGERAC – Hélène HUBE – Karina CHAUDIER – Clara MOSNIER

**ABSENTS EXCUSES :** M. Jean-Baptiste MERLEY – Mme Agathe CARROT

**PROCURATIONS :** M. Jean-Baptiste MERLEY à M. Jérôme ALLAIN  
Mme Agathe CARROT à M. Olivier VILLETTELLE

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Viviane NEEL

## COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Pour la composition de la commission d'appel d'offres, l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales reprend les dispositions valables pour la commission de délégation de service public précitées :

« Pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique [...], le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 ».

Pour mémoire, conformément à l'article R 2124-1 du code de la commande publique, la commune recourt obligatoirement à une procédure formalisée (essentiellement l'appel d'offres ouvert ou restreint) pour ses marchés dépassant les seuils européens (216 000 € HT pour les marchés de fournitures ou de services et 5 404 000 € HT pour les travaux, au 1er janvier 2026). Ce sont sur ces marchés que la commission d'appel d'offres sera appelée à intervenir.

Il vous appartient donc d'élire les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de procéder au vote à main levée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203028-20260401-del2026-062a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2026  
Publication : 16/04/2026

Liste	Détail du scrutin
<i>Liste unique</i> <i>Titulaires</i> Nadine SAURA Stéphane DESPINASSE Christophe FARA Franck PATRACONE Christophe BERGERAC  <i>Suppléants</i> Séverine ALLEGRA Sylvain DUPLAY Michel JACOB Agathe CARROT Serge SIMON	<b>Résultats du vote :</b> - Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0 - Nombre de votants 29 - Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 0 - Nombre de suffrages exprimés 29

Sont donc élus membres de la Commission d'Appel d'Offres :

Titulaires : Nadine SAURA, Stéphane DESPINASSE, Christophe FARA, Franck PATRACONE, Christophe BERGERAC.

Suppléants : Séverine ALLEGRA, Sylvain DUPLAY, Michel JACOB, Agathe CARROT, Serge SIMON.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Le Maire,



Olivier VILLETTELLE

Sorbiers , le 13 avril 2026

La secrétaire de séance,



Viviane NEEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203028-20260401-del2026-062a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2026

Publication : 16/04/2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification.